



DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°07-23

Le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération N°FG 20-09 du Conseil d'Administration du 06 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoirs consentis par le Conseil d'Administration

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de signer une convention de partenariat avec le Lycée des Métiers Le Corbusier, représenté par Monsieur Patrick KAMINSKY, Proviseur – Passage le Corbusier – BP 548 – 02200 Soissons pour une prestation de service comprenant la mise en place et le service, le vendredi 15 décembre 2023, de 09h00 à 16h45, dans le cadre d'un travail pratique extérieur de la classe de 2 STHR, sous la responsabilité d'un professeur, pour un coût de 650€ TTC.

Cette somme sera versée au Lycée des Métiers Le Corbusier de Soissons pour le financement de voyages pédagogiques.

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget du Centre Communal d'Action Sociale [CCAS] sur l'opération Seniors au chapitre 011, article 6288 Autres services extérieurs, fonction 610.

ARTICLE 3 : La Direction du CCAS et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de SOISSONS.

Fait à SOISSONS, le 08 novembre 2023

Le Président du CCAS,

Alain CREMONT

